



Crédit d'impôt pour les activités artistiques des enfants

Le budget de 2011 du gouvernement fédéral propose d'instaurer un **crédit d'impôt pour les activités artistiques des enfants**. Ce crédit permettra aux parents de demander un crédit d'impôt non remboursable de 15 % fondé sur un montant d'au plus 500 \$ de dépenses admissibles qui est versé au cours d'une année pour l'inscription d'un enfant, âgé de moins de 16 ans au début de l'année, à un programme admissible d'activités artistiques, culturelles, récréatives ou d'épanouissement.

Est considérée comme une activité admissible, une activité supervisée qui convient à des enfants et qui :

- contribue au développement des talents créateurs ou de l'expertise dans une activité artistique ou culturelle ;
- aide les enfants à acquérir et à utiliser des aptitudes intellectuelles particulières ;
- comprend une interaction structurée et supervisée entre des enfants leur permettant de développer des habiletés en relations interpersonnelles ;
- fournit de l'enrichissement ou du tutorat dans des sujets scolaires.

Voici quelques exemples d'activités admissibles : les arts, les échecs, l'artisanat, le théâtre, les langues, la musique, la peinture, la photographie, la poterie, l'art oratoire, les scouts, la sculpture, la couture et le tutorat.

Un programme admissible est :

- soit un programme hebdomadaire durant au moins huit semaines consécutives ;
- soit, dans le cas de camps, un programme durant au moins cinq jours consécutifs.

Un programme s'inscrivant dans un programme scolaire n'est pas admissible.

Cette mesure s'applique aux dépenses admissibles payées au cours des années d'imposition 2011 et suivantes.

Pour plus d'information : <https://www.cibc.com/ca/pdf/2011-federal-budget-golombek-fr.pdf>
WT.mc_id=IntPDFJGFEDBUD-F13

Rencontre avec Vinny Lubwele

Vinny Lubwele, alias Capuccino, est animateur intervenant à l'ASCCS.

Depuis combien de temps fréquentes-tu le centre ?

Je fréquente le centre depuis maintenant 8 ans, ayant commencé par participer aux activités pour adolescents. Depuis 2010, je suis animateur intervenant lors du camp de jour et au sein du Club du samedi.



Qu'est qui t'a amené à venir travailler au centre ? Comment qualifierais-tu ta relation avec les jeunes ?

J'ai toujours voulu être animateur, car j'ai toujours trouvé que le travail que faisait les animateurs semblait intéressant. J'apprécie aussi le fait de pouvoir fréquenter les jeunes qui habitent dans le même quartier que moi. Au début, les jeunes avaient du mal à assimiler mon nouveau rôle. Ma relation avec eux est vraiment palpitante. J'entraîne notamment l'équipe des benjamins en hockey cosom et en basket-ball et j'ai l'impression de me revoir plus petit. Je peux anticiper et prévoir certaines réactions des enfants et des jeunes.

Tu as remporté le trophée d'entraîneur de l'année lors du Gala hommage Centre-Sud 2011, que représente pour toi ce trophée ?

Cela a été vraiment une surprise pour moi. Je ne savais même pas que j'étais nommé. On ne travaille pas forcément pour avoir des honneurs ou des récompenses individuelles, mais cela fait toujours plaisir quand notre travail est reconnu. Ayant été malheureusement absent lors du Gala, je tiens à remercier ceux qui m'ont nommés et dédié ce prix à tous les jeunes de l'ASCCS.

Tu es un sportif reconnu à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, et tu entraînes les équipes en hockey cosom et en basket-ball. Qu'est-ce qui te plaît dans le métier d'entraîneur ?

Ce que j'aime le plus dans cette fonction est de voir les jeunes s'amuser et travailler ensemble pour atteindre un objectif commun. J'aime les voir s'améliorer de pratique en pratique et de tournoi en tournoi. J'essaie aussi de développer un esprit sportif et d'être respectueux de l'adversaire dans la victoire comme dans la défaite.

Tu vas travailler cet été au camp de jour de l'ASCCS pour une deuxième année. Qu'est-ce qui rend ce camp si particulier ?

L'ambiance pendant l'été est formidable que ce soit entre les animateurs et les responsables, qu'entre les enfants. Le camp regroupe tout ce que j'aime, l'environnement de travail est agréable et j'ai la sensation de pouvoir en apprendre tous les jours au contact des différentes personnes qui y travaillent.

L'été à la piscine

Durant les mois d'été, beaucoup de personnes fréquentent des piscines résidentielles et publiques. Voici quelques conseils afin que vos enfants soient en sécurité :

- Port d'un objet flottant

Est-ce que votre enfant est capable de revenir au bord de n'importe quel endroit dans la piscine sans aide ? Si la réponse est non, votre enfant doit porter un gilet de sauvetage.

- Surveillance

Assurez-vous que le plan d'eau est toujours surveillé par des surveillants sauveteurs ou par vous.

Festivals à Montréal

Des activités gratuites pour tous les goûts cet été :

Montréal complètement cirque
Week-end complètement cirque à Verdun du 14 au 17 juillet
Parc de l'Honorable-Georges-O'Reilly

Week-end complètement cirque à St-Michel
23 et 24 juillet de 14 h à 17 h à la TOHU
www.montrealcompletementcirque.com

Festival international
Nuits d'Afrique
12 au 24 juillet
www.festivalnuitsdafrique.com

Festival Juste pour rire
Volet extérieur du 21 au 31 juillet
www.hahaha.com



Le Grand charivari
17 juillet à 20 h 30
Défilé citoyen avec lanternes géantes, masques et costumes sur la rue Sainte-Catherine, entre les rues Peel et Jeanne-Mance

Défilé de la fierté
14 août
Partant à l'angle du boulevard René-Lévesque Ouest et de la rue Guy à 13 h, le défilé parcourra le centre-ville vers l'est et se terminera à l'angle de la rue Sanguinet.

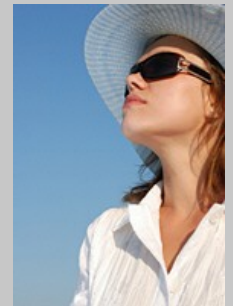
Fêtes des enfants
13 et 14 août 2011 au parc Jean-Drapeau
Une centaine d'activités gratuites dont des spectacles de chant, de musique, de danse ainsi que des ateliers créatifs et sportifs, des jeux coopératifs et des structures gonflables...
www.parcjeandrapeau.com



Cet été, protégez aussi vos yeux !

Les rayons solaires peuvent aussi causer des «coups de soleil» aux yeux. L'exposition des yeux aux rayons ultraviolets peut causer la kératite ultraviolette ou l'ophtalmie dite des neiges. Il s'agit en fait d'une inflammation de la cornée qui a pour symptômes, selon l'intensité de l'exposition au soleil, l'œil rouge et larmoyant, une sensation de brûlure et de la difficulté à endurer de fortes luminosités.

Les symptômes, habituellement temporaires, peuvent devenir permanents s'il y a exposition prolongée. Subir des brûlures à la cornée pourrait constituer des facteurs de risque dans le développement de maladies oculaires, telles que la cataracte, ou le mélanome oculaire (une forme de cancer de la peau se logeant dans l'œil). La vue peut donc en être endommagée, et il est recommandé de porter des lunettes solaires et un chapeau à large bord lors des sorties à l'extérieur. Ces précautions sont à prendre autant sur les pentes de ski que sur la plage, surtout entre 10 h et 14 h, moment de la journée où les rayons sont les plus forts.



Consultée en ligne, le 23 juin 2011 : (http://www.passeportsante.net/fr/Actualites/Nouvelles/Fiche.aspx?doc=rayons-solaires-peuvent-aussi-causer-coups-de-soleil-aux-yeux_20110609)

Les dangers des réseaux sociaux

Si les réseaux sociaux sont le meilleur espace possible pour rencontrer d'autres internautes, ils sont également devenus le paradis des voleurs d'identité. La société Equifax, spécialiste des technologies d'informations, prévient les utilisateurs des dangers de ce type de sites.

Les dangers du Net

Les sites comme MySpace, Bebo ou Facebook comptent de très nombreux membres dans leurs rangs. Autant d'information personnelle circule peut-être librement, et les voleurs d'identités et autres fraudeurs sont de plus en plus nombreux à vouloir l'obtenir. *Les gens ne réalisent pas l'importance des informations qu'ils publient sur Internet et qui sont ainsi accessibles à n'importe qui* », Neil Munroe, directeur des affaires externes chez Equifax. « *Nous ne demandons pas aux utilisateurs de ne plus fréquenter ces sites, nous leur recommandons simplement de limiter les informations disponibles afin de se prémunir contre le vol d'identité* », poursuit-il.

Quelques recommandations

L'entreprise a publié cinq recommandations afin d'éviter des abus :

- Ne pas fournir d'éléments de vérification courants, tels que la date de naissance ou le nom de jeune fille de la mère ;
- Utiliser des paramètres de confidentialité sur les profils pour que seuls les amis proches puissent accéder aux informations personnelles ;
- Ne pas publier les dates de congé ou d'autres informations qui pourraient vous exposer à des risques d'infractions ;
- Ne pas publier d'information qui pourrait ruiner vos nouvelles opportunités de carrière, car les employeurs potentiels utilisent souvent les sites de réseau social ;
- Se méfier de tout le monde. Les photos et les profils exposés sont souvent trompeurs.